

RAPPORT annuel 2011-2012



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE



**Président de l'Assemblée
nationale du Québec**

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
bureau 130
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
M. Bertrand St-Arnaud

M. Bertrand St-Arnaud

**Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles**

1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Lucie Forget, pht, M.A.

LETTRES de PRÉSENTATION

Septembre 2012

M^e Jean Paul Dutrisac

**Président
Office des professions du Québec**

800, place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Lucie Forget, pht, M.A.

TABLE des matières

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	5
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE	10
Direction générale	10
Affaires juridiques	12
Rapport des élections 2011	13
Comité d'admission	14
ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF	18
RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC	20
Rapport de la syndique	20
RAPPORT DES DIRECTIONS	22
Direction du développement et du soutien professionnels	22
Rapport de la directrice	22
Formation continue	24
Comité de recherche clinique en physiothérapie	26
Direction de l'inspection professionnelle	28
Rapport du directeur	28
Comité d'inspection professionnelle	29
Direction des communications	31
Rapport du directeur	31
Direction des services administratifs	34
Rapport de la directrice	34
RAPPORT DES AUTRES COMITÉS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC	35
Conseil de discipline	35
Comité de révision des plaintes	36
Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	37
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	38
Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	38
Personnel de l'OPPO	40
ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2012	41
Rapport des auditeurs indépendants	41
Renseignements complémentaires	49

RAPPORT de la PRÉSIDENTE



Lucie Forget, pht, M.A.
Présidente

Le présent rapport annuel fait état des activités qui ont mobilisé l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) au cours de la dernière année. Au-delà de ses obligations, l'Ordre a accompli de nombreuses tâches et poursuivi ses démarches dans divers dossiers qui auront des incidences significatives sur la pratique de la physiothérapie.

Il me fait donc plaisir de vous résumer les faits saillants de l'exercice 2011-2012.

Règlement sur les catégories de permis (94m)

Comme cela avait été annoncé préalablement, le *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)* est entré en vigueur le 6 octobre 2011. Divers outils ont déjà été élaborés en vue de faciliter l'adaptation au nouveau règlement et d'autres en cours de conception seront mis à la disposition de nos membres durant la prochaine année. De plus, l'OPPQ a formé un comité ayant pour mandat de répondre à toute question d'ordre juridique à ce sujet.

La présidence a rencontré plusieurs partenaires, notamment des maisons d'enseignement collégial et universitaire, des employeurs, des gestionnaires et des membres afin d'échanger sur le nouveau règlement. Ces rencontres ont permis de préciser le niveau de responsabilité des thérapeutes en réadaptation physique (T.R.P.), des physiothérapeutes, des médecins et des autres membres de l'équipe interdisciplinaire au regard du nouveau cadre réglementaire. Globalement, la rétroaction des divers intervenants est positive et la compréhension du règlement est très bonne.

Entente Québec-France

C'est aussi le 6 octobre 2011 que l'OPPQ a signé à Paris, avec le ministère français du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le Conseil National de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Cet arrangement fait suite à l'entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles que le gouvernement du Québec a signé avec la France en 2008.

L'accord facilitera les démarches d'intégration des professionnels du Québec qui souhaiteraient pratiquer en France et, réciproquement, celles des professionnels français. Avant de pouvoir faire une demande d'exercice dans l'un ou l'autre pays, ces professionnels de la physiothérapie doivent attendre que nos deux ordres élaborent les contenus des formations et des stages d'appoint.

Plan d'action 2010-2012 de l'OPPQ

L'OPPQ s'apprête à évaluer les résultats de son travail au regard du plan d'action qui l'a guidé au cours de la dernière année. Le conseil d'administration (CA) est soucieux d'apprécier le travail accompli par tous les directeurs et employés de l'Ordre. Il est important que nous travaillions tous dans le même sens, dans le respect de la mission, la vision et les valeurs sur lesquelles nous sommes entendus lors de l'élaboration de la planification stratégique 2010-2015. Ce regard objectif sur l'avancement des dossiers permet de reconnaître les succès et d'ajuster le tir lorsque cela est nécessaire en vue de la prochaine année.

Le plan d'action 2012-2013 sera mis en ligne dès l'automne prochain.

Création d'un comité gouvernance

Le CA a convenu, à l'instar d'autres ordres qui sont de plus en plus nombreux à le faire, de se doter d'un comité gouvernance. Ce comité a comme mandat de préciser les rôles et responsabilités de chacune des instances garantes de la gouvernance de l'Ordre ainsi que d'élaborer les politiques entourant leur fonctionnement. Ces documents de référence permettront de mieux évaluer la performance globale du CA et de la Direction générale, s'appuyant sur les règles de bonne pratique reconnues en ce qui a trait à la gestion. Il s'agit d'un travail important, qui s'échelonne sur plusieurs mois, et qui nous permettra à terme de documenter nos façons de faire et nos résultats.

Nouveaux cégeps offrant le programme *Techniques de réadaptation physique*

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) nous a informés qu'un neuvième programme *Techniques de réadaptation physique* a été autorisé par la ministre. Celui-ci serait dispensé en partenariat par les cégeps de Thetford et de Beauce-Appalaches. C'est avec surprise que le CA a réagi à cette annonce puisque les derniers travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en lien avec les besoins de main-d'œuvre ne révélaient aucune pénurie de T.R.P. L'OPPQ suivra ce dossier de près cette année et en informera les membres.

Encadrement de l'ostéopathie

Le rapport final ainsi que les recommandations du comité d'experts créé par l'Office des professions du Québec (OPQ) sur l'encadrement professionnel en ostéopathie ont été reçus par le CA à la fin du mois d'août 2011. Un comité de travail interne a analysé le contenu du rapport afin de documenter le dossier et de permettre aux administrateurs réunis en séance extraordinaire en octobre 2011 de répondre à la consultation de l'OPQ sur ce rapport.

L'encadrement de la pratique de l'ostéopathie au Québec est un dossier qui touche de très près l'OPPQ et ses membres. En effet, sans connaître le nombre exact de physiothérapeutes et de thérapeutes en réadaptation physique ayant complété ou poursuivant actuellement une formation en ostéopathie, nous savons que plusieurs membres s'intéressent à cette approche thérapeutique depuis de nombreuses années.

Nous savons que le *Code des professions* régissant notre système professionnel et l'organisation de la formation postsecondaire au Québec se distinguent des autres modes de réglementation et d'enseignement en Amérique du Nord, en Europe et ailleurs dans le monde. Pour cette raison, aucun des modèles existants qui réglementent l'ostéopathie à l'extérieur du Québec ne s'applique tel quel à notre réalité. Le travail amorcé par l'Office des professions du Québec (OPQ) à cet égard depuis quelques années est important et devrait se conclure bientôt dans l'intérêt du public et des personnes traitées en ostéopathie. L'exercice qui est en cours est rigoureux et méritera toute notre attention. La prochaine étape prévoit des discussions entre l'OPQ et un comité consultatif, constitué de représentants de cinq ordres professionnels de la santé particulièrement concernés par ce dossier : le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, l'Ordre des chiropraticiens du Québec, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'OPPQ.

Comité d'experts en manipulations vertébrales et articulaires de l'Office des professions du Québec

L'Office des professions du Québec (OPQ) a demandé à notre Ordre de lui fournir des noms d'experts dans la pratique des manipulations vertébrales et articulaires afin de former un comité de travail regroupant des professionnels des trois ordres qui ont cette activité réservée depuis l'adoption de la loi 90 (médecins, chiropraticiens et physiothérapeutes). Les travaux, qui se déroulent actuellement à huis clos, permettront à l'OPQ de faire des recommandations au gouvernement dans d'autres dossiers, notamment sur le projet de règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires (déposé le 24 mars 2010 auprès de l'Office), sur la révision de la Loi sur la chiropratique ainsi que sur le dossier de l'encadrement de l'ostéopathie.

Dossier de l'équité salariale

C'est au début du présent exercice (le 18 avril 2011) que nous apprenions que le Conseil du trésor maintenait l'écart salarial de 5,02% établi au premier affichage des résultats de l'évaluation en matière d'équité salariale entre les physiothérapeutes et les ergothérapeutes, en défaveur de nos membres physiothérapeutes. Cette situation inéquitable qui avait été dénoncée par l'OPPQ dès le premier affichage, continue d'être une source de frustration pour tous les membres physiothérapeutes ainsi que pour les trois syndicats engagés dans le processus légal de plainte qui a été enclenché. Tous les détails relatifs à ce dossier se trouvent dans les communiqués de l'OPPQ déposés sur notre site Web dans la section « Nouvelles ».

L'OPPQ collabore toujours étroitement avec ces instances, les seules qui peuvent

légalement agir en vue d'un règlement satisfaisant : l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN et la Fédération des professionnelles-CSN. Nous souhaitons tous que le gouvernement corrige la situation dans les meilleurs délais et ajuste la rémunération des physiothérapeutes.

Partenariats de l'OPPQ

1. Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (Alliance)

L'OPPQ poursuit sa collaboration avec l'Alliance et contribue à de nombreux dossiers de réglementation professionnelle pancanadiens. Cette année, une affiche conjointe a été produite et présentée au congrès international de la World Confederation for Physical Therapy (WCPT) à Amsterdam. Celle-ci compare le processus d'évaluation des dossiers des candidats étrangers souhaitant exercer la physiothérapie au Québec par rapport à celui du reste du Canada.

2. Association canadienne de la physiothérapie (ACP)

En l'absence d'une branche provinciale de l'Association canadienne de la physiothérapie (ACP), l'OPPQ entretient un partenariat particulier avec l'ACP. En effet, nous collaborons avec elle sur certains dossiers de développement professionnel. À noter que lors du congrès 2011 à Whistler en Colombie-Britannique, le nouveau programme de l'ACP de reconnaissance de spécialités cliniques a été lancé. Pour obtenir de l'information sur l'association, nous vous invitons à consulter son site Web : www.physiotherapy.ca.

3. Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)

Le gouvernement du Québec a créé l'INESSS le 19 janvier 2011. Il est né de la fusion du Conseil du médicament et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) afin de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. L'OPPQ est un partenaire essentiel de cet organisme et participe à sa table de concertation. La première année de travail a permis notamment de cibler les priorités de l'Institut et les projets qui seront menés dans le premier plan triennal.

4. Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

En mars 2011, l'OPPQ a rencontré des représentants de la CSST afin de connaître les grandes lignes du projet de loi sur la modernisation du régime de santé et sécurité au travail. Bien que les informations disponibles à ce jour soient préliminaires, nous saluons les changements qui seront proposés en matière de mesures favorisant un retour au travail dans des conditions optimales après une période de soins médicaux et de réadaptation.

Principales représentations de la présidence en 2011-2012

1. Étudiants et enseignants

- Remise du Prix d'excellence clinique de l'Ordre à la lauréate de l'Université de Sherbrooke
- Présentation du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (94m) au directeur et aux professeurs du programme de physiothérapie de l'Université de Montréal
- Présentation de l'Ordre aux étudiants du programme de T.R.P. du Cégep de Sherbrooke
- Rencontre avec Raymond Bourgeois, directeur adjoint du Collège Dawson
- Rencontre avec des représentants des universités qui ont manifesté un intérêt pour la création de formations d'appoint en physiothérapie pour les candidats formés à l'étranger

2. Membres

- Rencontre avec le président et le directeur général de la Fédération de la physiothérapie en pratique privée du Québec (FPPPQ) et participation à leur assemblée générale annuelle
- Présence aux activités entourant la contribution de l'Ordre à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau
- Conférence téléphonique avec des responsables cliniques de la région de Québec

3. Relations interprofessionnelles

- Rencontres avec l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec pour discuter du dossier de l'échographie musculosquelettique
- Rencontre avec des représentantes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec à propos du traitement des plaies chroniques
- Rencontre avec l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur la rééducation vestibulaire
- Rencontre de gestionnaires de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPO) dans le dossier de la mise en application du règlement 94m
- Discussion avec la responsable de l'application du règlement 94m à l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)
- Rencontre avec le président et quatre représentants de l'Ordre des chiropraticiens du Québec pour discuter du projet de modernisation de la *Loi sur la chiropratique*

4. Organismes gouvernementaux

- Participation aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et de son comité de planification portant sur les suivis du plan stratégique
- Participation à la table de concertation et de vigie du CIQ sur les ententes de mobilité de la main-d'œuvre
- Présence à la présentation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur l'approche adaptée aux personnes âgées dans les centres hospitaliers
- Rencontre annuelle et communications avec l'Office des professions du Québec (OPQ) pour assurer le suivi de divers dossiers et règlements, notamment concernant les thérapeutes du sport, l'encadrement de l'ostéopathie, le guide explicatif du projet de loi n° 21 en santé mentale et le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique*
- Rencontre avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) dans le dossier de la formation d'appoint
- Participation à la table de concertation du MSSS sur la planification de la main-d'œuvre pour les physiothérapeutes

5. Participation à des événements

- Congrès de la Fédération des kinésio- logues du Québec à Laval
- Congrès de la World Confederation for Physical Therapy (WCPT) à Amsterdam et assemblée générale annuelle de la Fédération internationale des organisa- tions de physiothérapeutes francophones (FIOPF)
- Congrès de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) à Whistler, Colombie-Britannique
- 4^e colloque des dirigeants des ordres professionnels : *mieux décider pour mieux protéger le public*
- Événement annuel de développement professionnel de l'OPPQ : *Physiothérapie 360°*, à Montréal
- Déjeuner-conférence organisé par le Collège des médecins du Québec sur l'émergence des poursuites civiles inten- tées contre les ordres professionnels
- Rencontre avec le Commissaire au lobbyisme du Québec au sujet des modalités d'application de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*
- Réunions du conseil d'administration de l'Alliance canadienne des orga- nismes de réglementation de la physiothérapie à Toronto
- Participation à une rencontre de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) à Ottawa
- Présentation d'une conférence sur l'évaluation des pratiques profession- nelles en précongrès de la WPCT à Amsterdam à la demande de l'INPTRA (International Network of Physiotherapy Regulatory Authorities)



Lucie Forget, pht, M.A.
Présidente

RAPPORT du directeur général et secrétaire de L'ORDRE



Claude Laurent, notaire, Adm. A.
Directeur général et secrétaire

DIRECTION GÉNÉRALE

L'an dernier, s'amorçaient d'importants changements à l'inspection professionnelle, aux communications et à l'admission à l'Ordre. L'infrastructure informatique devait également être révisée et le nouveau site Web méritait d'être encore amélioré. D'autres changements ont aussi été entrepris tout au cours de l'année.

Même s'ils ne sont pas nécessairement apparents aux yeux des membres, tous ces changements auront des répercussions majeures sur le fonctionnement de l'Ordre et faciliteront la réalisation des objectifs poursuivis par la planification stratégique 2010-2015.

Dans leur rapport, le directeur de l'inspection professionnelle et le directeur des communications expliquent l'effet de la révision des mandats de leur direction respective.

Une nouvelle base de données pour plus d'autonomie

L'Ordre a entrepris l'implantation de sa nouvelle base de données. L'ancienne était devenue désuète et ne permettait pas d'obtenir facilement les renseignements nécessaires au personnel afin de répondre aux besoins des membres et du public en général. La migration des données de l'ancienne base à la nouvelle s'est faite rapidement, ce qui nous a permis de développer les outils informatiques nécessaires afin que les membres puissent gérer directement leurs dossiers personnels et renouveler leur adhésion annuelle en ligne. La presque totalité des membres a ainsi pu procéder au renouvellement de leur inscription et au paiement de leur cotisation en ligne. Plus des deux tiers ont payé au moyen de leur carte de crédit.

Abolition des catégories de membres et réduction de cotisation

Autre changement majeur : l'abolition des catégories de membres (associés et réguliers à durée déterminée) et l'introduction du principe des demandes de réduction de cotisation pour des motifs de maladie, de congé de parentalité ou de retour aux études. Le conseil d'administration de l'Ordre a accepté de

procéder à ces réformes importantes, considérant que le titre de membre régulier s'appliquait non seulement aux cliniciens, mais également à tous les membres qui exercent leur jugement professionnel, qu'ils soient gestionnaires, enseignants ou chercheurs. Quant aux demandes de congé de cotisation, elles peuvent être faites en tout temps durant l'année, à certaines conditions.

Nouveau système de classification des dossiers

L'Ordre s'est également doté d'un nouveau schéma intégré de classification de ses dossiers (physiques et informatiques) qui sera soutenu par un logiciel de gestion de documents dont le personnel fera l'expérience à l'été 2012.

Référentiels de compétences

Nous souhaitons assurer une plus grande accessibilité à nos titres professionnels pour les candidats formés à l'étranger, qui sont de plus en plus nombreux à s'adresser à l'Ordre. Avant de développer des outils d'évaluation plus performants et éventuellement des formations d'appoint adaptées à nos candidats, nous devons nous doter de référentiels de compétences.

Nous avons par conséquent demandé et obtenu du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles une subvention de 207 000 \$ afin de développer deux référentiels avec la participation de dizaines de membres pour chacune de nos professions. Leur élaboration s'est faite dans les délais prévus et nous a permis de poursuivre et de développer les outils d'évaluation des compétences. Nous en sommes au début d'une nouvelle collaboration avec l'Université de

Montréal qui a accepté de présenter un projet de formation d'appoint pour les candidats physiothérapeutes. Au niveau collégial, le Collège Marie-Victorin a bénéficié quant à lui d'une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour présenter son nouveau projet de formation d'appoint à l'intention des candidats thérapeutes en réadaptation physique.

Réclamation du ministère du Revenu du Québec

Cette année, le ministère du Revenu du Québec a causé tout un émoi chez la plupart des ordres professionnels au Québec en leur présentant des avis de cotisation au Fonds des services de santé pour les années 2007 à 2010. Le Ministère a considéré que les ordres avaient un statut d'employeur public et devaient payer le taux maximum de cotisation, peu importe la masse salariale, soit 4,26 %. Pour l'OPPO, cette réclamation s'est élevée à 110 771,25 \$ compte tenu des pénalités et des intérêts réclamés par le Ministère. Évidemment, les ordres ont contesté cette décision et, par l'entremise du Conseil interprofessionnel du Québec, se sont regroupés pour produire des avis d'opposition. Le débat judiciaire qui s'ensuivra n'aura pas lieu avant un an. Entre-temps, notre Ordre, comme tous les autres, a dû payer immédiatement le montant total de la réclamation. Malgré cette dépense imprévue, l'Ordre réalise, pour l'exercice 2011-2012, un excédent des produits sur les charges de 22 572 \$, ce qui lui permet de conserver son excellente posture financière sans hausse de cotisations.

On aura compris que tous les changements proposés dans le fonctionnement interne de l'Ordre entraînent nécessairement des répercussions sur le travail du personnel et même des administrateurs et membres des différents comités de l'Ordre. Je profite donc de l'occasion pour les remercier de leur appui constant et quotidien.



*Le directeur général et secrétaire,
Claude Laurent, notaire, Adm. A.*

AFFAIRES JURIDIQUES

L'avocat a un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Il voit aux obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

La révision de la réglementation de l'Ordre se poursuit. Tout d'abord, l'année financière 2011-2012 a été marquée par l'entrée en vigueur du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, qui remplace l'article 4 du Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Les services juridiques collaborent à l'élaboration des divers outils en vue de faciliter l'application du règlement par les membres et participent au groupe de travail ayant pour mandat de répondre à toute question d'ordre juridique en lien avec le Règlement.

D'autre part, l'OPPO a demandé à ce qu'une modification au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* soit apportée afin que soit ajouté deux collèges d'enseignement donnant ouverture au permis de thérapeute en réadaptation physique, soit Matane et le Collège Ellis.

De plus, les travaux se poursuivent avec l'Office des professions du Québec concernant plusieurs projets de règlements en vue de leur approbation par le gouvernement, soit :

- le *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* ;
- le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires* ;
- le *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*.

L'encadrement de l'ostéopathie, la modernisation de la Loi sur la chiropratique ainsi que le projet de règlement sur certaines activités réservées pouvant être exercées par un thérapeute du sport ont également fait l'objet de discussions avec les services juridiques en vue d'émettre des commentaires à l'Office des professions. Plusieurs avis juridiques ont aussi été émis sur des sujets spécifiques tels que des demandes d'accès à l'information.

Le cours en ligne sur le cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec de même que le cours en ligne sur le volet 2 – *Mise à niveau des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme (aspects légal et administratif)* – ont été offerts aux membres à plusieurs reprises au cours du mandat 2011-2012. La formation intitulée *Atelier d'introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique formés à l'étranger* a aussi été offerte à une occasion aux candidats formés à l'étranger.

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2011

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur les élections au Bureau (conseil d'administration) de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. En vertu de l'article 6, le conseil d'administration désigne trois scrutateurs et trois scrutateurs suppléants parmi les membres de l'Ordre, qui ne sont ni membres du conseil d'administration, ni employés de celui-ci.

Scrutateurs

M^{me} Hazel Lefebvre, pht

M^{me} Marisa Gambini, pht

M^{me} Véronique Poirier, T.R.P.

Scrutateurs suppléants

M^{me} Sylvie Bradley, pht

M^{me} Josée Lamarche, pht

M^{me} Karine Cervera, pht

Cette année, les postes des administrateurs des régions suivantes étaient à combler :

Pour les physiothérapeutes, les régions d'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, de Laval et de Montréal. Pour les thérapeutes en réadaptation physique, les régions de Mauricie, Estrie, Outaouais et Centre-du-Québec ainsi que de Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord.

M^{me} Lucie Forget, pht, a été élue à la majorité des votes au poste de présidente de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

M^{me} Annie Charland, pht, a été élue par acclamation au poste d'administratrice, physiothérapeute, pour les régions d'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

M. François Grégoire, pht, a été élu par acclamation au poste d'administrateur, physiothérapeute, pour la région de Laval.

M^{me} Chantal Besner, pht, M^{me} Tina Del Duca, pht, et M. Uriel Pierre, pht ont été élus par acclamation aux postes d'administrateurs, physiothérapeutes, pour la région de Montréal.

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., a été élue par acclamation au poste d'administratrice, thérapeute en réadaptation physique, pour les régions de Mauricie, Estrie, Outaouais et Centre-du-Québec.

M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P., a été élue par acclamation au poste d'administratrice, thérapeute en réadaptation physique, pour les régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord.

Membres du conseil d'administration

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente (2011)

M^{me} Chantal Besner, pht, Montréal (2011)

M. Stéphane Brassard, pht, Saguenay-Lac-St-Jean et Côte-Nord (2010)

M^{me} Annie Charland, pht, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (2011)

M^{me} Tina Del Duca, pht, Montréal (2011)

M^{me} Marie-Claude Fournier, pht, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (2009)

M^{me} Isabelle Garceau, pht, Mauricie et Centre-du-Québec (2010)

M. François Grégoire, pht, Laval (2011)

M. Gilbert Litalien, pht, Outaouais (2010)

M^{me} Filomena Novello, pht, Montréal (en remplacement d'Uriel Pierre depuis janvier 2012)

M. Denis Pelletier, pht, Estrie (2010)

M. Uriel Pierre, pht, Montréal (jusqu'en décembre 2011)

M. Mario Regnière, pht, Québec (2009)

M^{me} Danielle Richer, pht, Montérégie (2009)

M^{me} Audrey Robitaille, pht, Chaudière-Appalaches (jusqu'en août 2011)

M. Sylvain St-Amour, pht, Laurentides et Lanaudière (2009)

M. Serge Veilleux, pht, Chaudière-Appalaches (en remplacement d'Audrey Robitaille depuis août 2011)

M. Richard Brault, T.R.P., Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Capitale-Nationale (2010)

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., Estrie, Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec (2011)

M^{me} Myriam Dumont, T.R.P., Laurentides, Lanaudière et Montérégie (2010)

M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P., Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (2011)

M^{me} Jocelyne Matton, T.R.P., Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (2009)

M^{me} Isabelle Pelletier, T.R.P., Montréal (2009)

Administrateurs nommés :

M. Raoul Desmeules (2009)

M. Jean-Louis Leblond (2011)

M^{me} Diane Pilotte (2010)

M. Michel Tourangeau (2011)

Secrétaire de l'Ordre :

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.

COMITÉ D'ADMISSION

Mandat

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec. Il a aussi le mandat d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre.

Il étudie aussi, à des fins de recommandation, les demandes :

- d'inscription d'un membre au Tableau plus de trois ans après que celui-ci ait obtenu un diplôme donnant ouverture au permis ou après qu'il se soit vu reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation ;
- d'inscription d'un membre au Tableau après que celui-ci ait cessé de s'y inscrire ou en ait été radié pendant plus de trois ans ;
- provenant du conseil d'administration lorsque ce dernier est informé de l'intention d'un membre d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, malgré qu'il soit demeuré inscrit au Tableau.

Actions menées par l'Ordre en ce qui concerne les candidats formés à l'extérieur du Québec

Afin de bien répondre au nombre grandissant de demandes d'équivalence des candidats formés à l'étranger, l'Ordre s'est doté d'outils de mesure fondés sur des référentiels de compétences en physiothérapie propres à chacune des professions. Ces outils de mesure ont été élaborés en étroite collaboration avec la firme privée Éduconseil, grâce au soutien financier du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Parallèlement, l'Ordre a poursuivi ses démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et a travaillé en collaboration avec d'autres partenaires en vue d'assurer la pérennité du programme d'appoint développé par le Collège Marie-Victorin.

Réalisations

Le comité d'admission s'est réuni à cinq reprises pour l'étude de 104 dossiers.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Le cours *Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique formés à l'étranger* a été offert à deux reprises ; 31 candidats ont suivi la formation et

réussi l'examen. Ce cours est donné en collaboration avec les différents services de l'Ordre, dont les affaires juridiques, le service d'inspection professionnelle et le Bureau du syndic.

Un total de 90 candidats à l'exercice de la profession ont présenté une demande de reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis. Tous les candidats formés à l'extérieur du Canada ont été acceptés sous réserve de réussir des cours ou des stages.

CANDIDATURES	Formation au Canada		Formation hors Canada	
	Pht	T.R.P.	Pht	T.R.P.
Reçues	31	0	31	28
Acceptées en totalité	30	0	0	0
Acceptées avec cours ou stages	1	0	31	28
Refusées	0	0	0	0

Activités relatives au règlement sur les stages et cours de perfectionnement

Sept candidats à l'exercice de la profession ont présenté une demande de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme. Tous les candidats ont été acceptés sous réserve de réussir des cours ou des stages.

DEMANDE DE PERMIS PLUS DE TROIS ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME			
	Pht	T.R.P.	Total
Demandes reçues	5	2	7
Acceptées en totalité	3	0	3
Acceptées avec conditions (stage, cours, visite d'inspection)	2	2	4

Pas moins de 197 personnes détenant un permis ont présenté une demande de réinscription au Tableau moins de trois ans après avoir cessé de s'y inscrire ou demandé un changement de statut pour devenir membre régulier.

DEMANDE DE RÉINSCRIPTION AU TABLEAU MOINS DE TROIS ANS APRÈS AVOIR CESSÉ DE S'Y INSCRIRE OU DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT POUR DEVENIR MEMBRE RÉGULIER			
	Pht	T.R.P.	Total
Demandes reçues	117	80	197
Acceptées en totalités	117	80	197
Acceptées avec conditions (cours, stage, visite d'inspection)	0	0	0

Suivi des demandes d'équivalences déposées lors des mandats précédents

L'Ordre a admis 28 candidats formés à l'étranger, après qu'ils aient satisfait aux exigences pour l'obtention d'une équivalence. Parmi ceux-ci, on compte 22 physiothérapeutes et 6 thérapeutes en réadaptation physique.

ACTIVITÉS du conseil d'ADMINISTRATION

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 36^e conseil d'administration a tenu cinq séances ordinaires et une séance extraordinaire. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au Code des professions.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées se résument comme suit.

Principales résolutions 2011-2012

- Adoption des prévisions budgétaires 2011-2012 et des révisions budgétaires en cours d'année.
- Adoption du *Programme annuel d'inspection professionnelle 2012-2013* de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- Décision de remettre des bourses d'études en physiothérapie et des subventions à même le fonds de recherche clinique.
- Décision de recommander à l'assemblée générale annuelle 2011 d'adopter une cotisation spéciale pour l'exercice 2012-2013 de 5\$ destinée au fonds de recherche québécois en physiothérapie, en partenariat avec l'Association canadienne de physiothérapie.
- Adoption du code d'éthique des administrateurs et des membres des comités de l'Ordre.
- Décisions autorisant un cabinet d'avocats de poursuivre, au nom de l'Ordre, des individus pour avoir aidé des membres de l'Ordre à contrevenir à la loi.
- Décision de mandater la présidente de l'Ordre afin de convenir d'un protocole d'entente et de signer celui-ci avec la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en vue d'obtenir une subvention pour le développement de référentiels de compétences requises pour exercer les professions et pour l'élaboration des outils d'évaluation de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger.

- Décision de remettre le prix Mérite du CIQ 2011 à M^{me} Hélène St-Amant, pht.
- Décisions de remettre le prix Excellence 2011 à M^{mes} Anne Parrot, pht et Gina Goulet, T.R.P. ainsi que le prix Engagement 2011 à M^{me} Isabelle Girouard, pht.
- Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.
- Décision de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2011 de retenir les services de PSB Boisjoli, CA à titre d'auditeurs de l'Ordre pour l'exercice 2011-2012.
- Décision de former un sous-comité du conseil d'administration dont le mandat est d'analyser le rapport du comité d'experts chargé par l'Office des professions d'étudier l'encadrement professionnel de l'ostéopathie et de dégager les enjeux auxquels l'Ordre est confronté.
- Décision de transmettre à l'Office des professions les commentaires de l'Ordre sur l'encadrement par le système professionnel de la pratique ostéopathique considérée par l'Ordre comme une approche de traitement.
- Décision d'abolir les catégories de membres existantes pour ne conserver qu'une classe unique de membre et, ce faisant, de déléguer au comité exécutif la responsabilité d'établir le pourcentage de réduction et les modalités d'application en cas de maladie, de maternité ou d'études, ainsi que pour les catégories de cotisation « hors Québec » et « retraité ».
- Décision de recommander au gouvernement l'inclusion du diplôme d'études collégiales en techniques de réadaptation physique du Collège Ellis et du Centre matapédien d'études collégiales aux diplômes donnant ouverture au permis de thérapeute en réadaptation physique délivré par l'Ordre.
- Décision d'établir des lignes directrices visant à encadrer ou à prévenir les situations de conflit d'intérêts pour les employés postulant au poste d'administrateur ou les administrateurs postulant à un poste permanent à l'Ordre.
- Décision de créer un comité de gouvernance dont le mandat pour la première année sera de définir les rôles et responsabilités de la présidence, de la Direction générale et des administrateurs, d'élaborer des politiques d'évaluation annuelle de ceux-ci, ainsi qu'une politique sur les comités et leurs modalités de fonctionnement, en vue d'assurer le suivi adéquat des décisions du Conseil.
- Décision de créer un nouveau comité d'admission formé de deux divisions, l'une pour les candidats physiothérapeutes, l'autre pour les candidats thérapeutes en réadaptation physique, comprenant cinq membres chacune, issus du milieu clinique et du milieu de l'enseignement. Ce comité sera également responsable d'assurer à ses membres la formation nécessaire en fonction des nouveaux processus et des outils d'évaluation développés à l'intention des candidats.
- Décision d'accepter le projet d'entente sur l'utilisation de l'échographie dans le domaine de la physiothérapie avec l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.
- Décision de demander à l'Office des professions du Québec d'entreprendre les démarches nécessaires afin de faire modifier l'article 36(n) de la version anglaise du *Code des professions* de façon à traduire le titre de thérapeute en réadaptation physique et les initiales T.R.P. par « *Physical Rehabilitation Technologist* » et par les initiales « P.R.T. ».
- Décision d'accepter le modèle de classes salariales et de structure salariale proposées à l'intention des employés de l'Ordre.
- Décision de mettre sur pied un comité de travail dont le mandat est d'analyser toutes les options possibles en vue de diminuer les frais de loyer.

ACTIVITÉS du comité EXÉCUTIF

Chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre, le comité exécutif a tenu, avec le 35^e conseil d'administration, deux séances ordinaires et, avec le 36^e conseil d'administration, six séances ordinaires et une séance extraordinaire durant l'exercice 2011-2012. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au Code des professions.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le comité exécutif se résument comme suit.

Principales résolutions 2011-2012

- Résolutions permettant d'émettre des nouveaux permis, des permis temporaires, des permis restrictifs temporaires ainsi que de réinscrire des membres et d'en radier pour non-paiement de la cotisation. Le comité a de plus accepté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, et a noté les demandes de retrait du Tableau des membres de l'Ordre.
- Décisions d'entériner les recommandations du comité d'admission à l'égard des candidats formés à l'étranger et des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence du Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Adoption des recommandations de la Direction du développement et du soutien professionnels relativement aux demandes de dispenses partielles conformément à la section II du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens*.
- Décision d'adopter une nouvelle procédure pour l'imposition des stages de perfectionnement en vertu de l'article 113 du *Code des professions*.
- Décision autorisant un cabinet d'avocats de poursuivre, au nom de l'Ordre, deux personnes pour usurpation du titre de thérapeute en réadaptation physique.
- Résolution de former un groupe de travail chargé de proposer au conseil d'administration des recommandations en vue de réviser les fondements des différentes catégories de membres et des cotisations s'y rapportant.
- Résolution permettant le développement d'une nouvelle base de données de l'Ordre et de retenir les services de Minasu Information Systems à cette fin.
- Résolution révisant l'allocation accordée par l'Ordre pour le remboursement de certains frais et modifiant la politique de remboursement des frais de déplacement et autres.
- Résolution révisant les tarifs relatifs à l'admission et à la réinscription.
- Résolution renouvelant l'appui de l'Ordre au Tour CIBC Charles-Bruneau pour l'année 2012 au moyen d'une commandite de 10 000 \$.
- Résolution apportant un soutien moral à la Fondation Émergence dans sa campagne d'information et de sensibilisation intitulée *La diversité sexuelle : ça rapporte*.

- Résolution confirmant l'abolition des catégories de membres suivantes : membres réguliers à durée déterminée et membres associés, conservant les catégories de cotisation régulière, pour les membres retraités et pour ceux qui exercent leur profession hors du Québec.
- Résolution permettant au membre de bénéficier d'une réduction de cotisation annuelle régulière de 50 % s'il ne peut exercer sa profession pour cause de maladie ou congé de parentalité pendant plus de six mois consécutifs et une réduction de 30 % pour le membre qui retourne aux études à temps plein, le tout sur présentation des preuves requises.
- Résolution recommandant au conseil d'administration la création d'un nouveau comité d'admission de l'Ordre en fonction des nouveaux outils d'évaluation des compétences, de reconnaissance des acquis et des formations d'appoint.

Pour le 35^e conseil d'administration, le comité exécutif était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

M. Denis Pelletier, pht, vice-président – physiothérapeute

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., vice-présidente – thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Isabelle Garceau, pht, trésorière

M. Raoul Desmeules, administrateur nommé

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

Pour le 36^e conseil d'administration, le comité exécutif était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

M^{me} Tina Del Duca, pht, vice-présidente – physiothérapeute

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., vice-présidente – thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Isabelle Garceau, pht, trésorière

M. Raoul Desmeules, administrateur nommé

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

Assemblée générale annuelle

Date

Vendredi 4 novembre 2011 à 18 heures

Lieu

Centre Mont-Royal, à Montréal

Membres présents

82 membres

Points à l'ordre du jour

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration, du comité exécutif et du comité de la recherche clinique en physiothérapie
- États financiers 2010-2011
- Nomination des vérificateurs pour l'année 2011-2012
- Cotisation annuelle et cotisations spéciales pour l'année 2012-2013
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au conseil d'administration de l'Ordre

ASSEMBLÉE générale
annuelle

RAPPORT du Bureau du SYNDIC

RAPPORT DE LA SYNDIQUE

M^{me} Louise Gauthier, pht

Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

L'exercice financier 2011-2012 a vu l'arrivée d'une nouvelle adjointe administrative au sein de l'équipe au Bureau du syndic.

Au cours de la période 2011-2012, le Bureau du syndic a ouvert 65 dossiers visant 43 physiothérapeutes et 22 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations relevées portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 6 exerçaient dans des établissements publics et 59 en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué 17 signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne les demandes d'enquête, nous notons une légère diminution comparativement à l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec. Quelques rencontres ont également eu lieu à l'interne afin de discuter certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau.

Nature des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées au Bureau du syndic ont pu mettre en évidence des problèmes liés notamment à l'article 4 du Décret d'intégration, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non dispensés, à la rupture du lien de confiance, au fait de poser des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel et à certains articles du Règlement sur la tenue des dossiers.

ORIGINE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

Bureau du syndic	27
Client, famille ou mandataire	16
Collègue	5
Conseil d'administration	0
Comité d'inspection professionnelle	1
Employeur	4
Tiers payeur (CSST, SAAQ)	13
TOTAL	66

SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE	
Dossiers actifs au 31 mars 2011	62
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	65
TOTAL	127
Dossiers fermés sans porter plainte	36
Dossiers réglés en conciliation	4
Plaintes disciplinaires déposées	36
Dossiers actifs au 31 mars 2012	51
TOTAL	127

Demande de révision

Un dossier a fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

Plaintes disciplinaires

Au total, 36 plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline, visant 22 physiothérapeutes et 14 thérapeutes en réadaptation physique.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

Usurpation de titre

Deux poursuites pénales ont été intentées contre des personnes qui utilisaient le titre de thérapeute en réadaptation physique dans leur milieu de travail.

Pratique illégale des activités professionnelles réservées aux membres de l'OPPQ

Aucune enquête n'a donné lieu à une poursuite pénale concernant la pratique illégale des activités professionnelles réservées.

RAPPORT des DIRECTIONS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

M^{me} Sandy Sadler, pht

Mandat

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. De plus, tous les dossiers liés au développement de la pratique sont sous la responsabilité de cette Direction.

Principales activités

Le concept diagnostique émis par le physiothérapeute

Dans le cadre de ses activités de promotion du concept diagnostique émis par le physiothérapeute, la DDSP a choisi de présenter, une fois de plus, la formation expliquant ce modèle lors de son événement annuel de développement professionnel : *Physiothérapie 360°*. Près de 130 membres ont assisté à cette deuxième prestation.

Au cours de l'année, une capsule vidéo a été réalisée, en collaboration avec M. Luc-J. Hébert, pht, Ph. D. et M. Marc Perron, pht, M. Sc., dans laquelle est présentée toute la question du diagnostic en physiothérapie. Celle-ci est en ligne dans la zone « Membres » du site Web de l'Ordre. De plus, d'autres formations, dont une en ligne, verront également le jour à l'automne 2012.

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens* stipule qu'un physiothérapeute désirant utiliser des aiguilles sous le derme (UASD) doit détenir une attestation délivrée par l'Ordre. Il est possible d'obtenir cette attestation de deux façons :

1. En réussissant le cours de base, soit une formation de 102 heures de l'OPPO, ouverte aux physiothérapeutes n'ayant aucune expérience ou dont le nombre d'heures de formation dans le domaine est insuffisant.
2. En réussissant le cours de mise à niveau, soit une formation de 52 heures de l'OPPO, ouverte seulement aux physiothérapeutes ayant obtenu une dispense partielle de formation. Cette dispense est accordée par le conseil d'administration (CA) de l'Ordre lorsque le membre a suivi un nombre suffisant d'heures de formation dans le domaine. À ce jour, 45 dispenses partielles ont été accordées par le CA.

L'Ordre a accueilli les premières cohortes des cours de base et de mise à niveau au cours de l'année 2011-2012, permettant ainsi à 25 physiothérapeutes d'obtenir leur attestation et d'ajouter cette modalité de traitement à leur pratique.

Utilisation de l'échographie en physiothérapie

L'hiver dernier, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie concluaient une entente permettant aux professionnels de la physiothérapie d'utiliser l'échographie dans le cadre de leurs activités professionnelles, sous certaines conditions. La DDSP se penche actuellement sur les différentes avenues de formation qu'elle compte offrir à ses membres au cours de la prochaine année pour leur permettre de s'approprier cette modalité.

Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)

L'entrée en vigueur, le 6 octobre 2011, de l'article 4 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'OPPQ a mobilisé la DDSP qui a entrepris, en collaboration avec les autres directions de l'Ordre, l'élaboration de différents outils destinés à soutenir les membres dans l'application du Règlement. Ainsi, une foire aux questions, un forum de discussion, une formation en ligne et un algorithme décisionnel seront lancés au cours de l'année 2012.

Les pratiques avancées en physiothérapie

Pour les physiothérapeutes

À la suite de la publication d'une revue de littérature sur les pratiques avancées en physiothérapie, l'OPPQ a fait appel à un conseiller stratégique afin de l'aider dans l'élaboration de son plan de représentation. Des actions à mener auprès des différentes instances concernées ont été arrêtées dans le but de faire avancer la reconnaissance des pratiques avancées en physiothérapie.

Pour les thérapeutes en réadaptation physique

En vertu d'une résolution du conseil d'administration, la DDSP a formé un comité dont le mandat est de déterminer la place des thérapeutes en réadaptation physique en pratiques avancées et de répertorier des pratiques qu'ils pourraient exercer et qui auraient un effet positif sur le système de santé québécois. Ce comité se réunira à quelques reprises au cours de la prochaine année.

Attribution des aides à la marche et d'autres aides techniques en physiothérapie

Dans le respect de sa planification stratégique 2010-2015, l'Ordre a dressé un portrait de la situation actuelle en lien avec l'attribution des différentes aides techniques octroyées en physiothérapie. Une analyse a permis de cerner les problématiques auxquelles sont confrontés les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique dans le cadre de demandes de remboursement des aides techniques auprès des différents organismes payeurs. Un plan d'action sera élaboré et mis en œuvre au cours de la prochaine année.

Participation d'une tierce personne à la prestation d'activités dans le cadre d'un plan de traitement en physiothérapie

Au cours de la dernière année, l'Ordre a procédé à la révision du document *La participation d'une tierce personne au traitement de physiothérapie*. Ainsi qu'il en a été décidé par le conseil d'administration, la version révisée permettra d'outiller les professionnels de la physiothérapie dans leur prise de décision quant à la participation d'une tierce personne au plan de traitement physiothérapeutique et d'offrir de l'information sur les principales obligations à respecter lorsqu'une tierce personne est impliquée dans le cadre d'un plan de traitement.

Portfolio Web

Conformément à sa planification stratégique 2010-2015, l'Ordre se consacre au développement d'un portfolio Web à l'usage de ses membres. Cet outil permettra aux membres qui le désirent de détailler leur plan de développement professionnel et de compiler leurs activités d'apprentissage de manière électronique à partir du site Internet de l'OPPQ. Le portfolio Web sera accessible au cours de la prochaine année.

Projets en partenariat

La DDSP est mandatée pour travailler sur bon nombre de projets en partenariat avec différents organismes. Au cours de la dernière année, l'Ordre a entrepris des travaux portant sur le traitement des plaies chroniques en collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ainsi qu'avec l'Ordre des

ergothérapeutes du Québec. L'objectif est de produire un document de référence sur l'interface entre les infirmières, les professionnels de la physiothérapie et les ergothérapeutes dans le contexte de traitement de certaines plaies chroniques. L'importance des pratiques collaboratives dans ce domaine sera ainsi mise en valeur et le rôle des professionnels qui y participent sera clarifié pour le plus grand bénéfice des clients présentant des plaies chroniques.

Activités de représentation et activités de formation

Dans le cadre de son mandat, la DDSP participe à de nombreuses activités de représentation et siège à plusieurs comités. Soulignons aussi que les membres de la Direction du développement et du soutien professionnels prennent part à plusieurs activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie. Voici la liste des principales activités de représentation et de formation auxquelles la DDSP a participé :

- Remise des prix d'excellence clinique de l'OPPO au Cégep Marie-Victorin et au Collège Montmorency
- 16^e colloque des conseils des infirmières et infirmiers du Québec et commissions infirmières régionales (CII-CIR) : *Ordonnances collectives : Place à l'efficacité*
- Rencontre d'information du Groupe Entreprises en santé
- Journée de réflexion du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) et du Fonds de recherche – Santé (FRQS) sur la participation sociale et l'intégration au travail

- Journée de formation du Conseil interprofessionnel du Québec
- 16^e congrès international de la World Confederation for Physical Therapy (WCPT)
- Présentation d'une affiche scientifique, «*Regulating Continuing Competency: Quebec's experience*», au 16^e congrès international de la WCPT
- Congrès 2011 de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP)
- 4^e colloque des dirigeants des ordres professionnels : *Mieux décider pour mieux protéger le public*
- Conférence Atlas-Médic : *La pertinence de la mesure de la capacité physique en réadaptation comme indicateur du déclin de l'autonomie chez la personne âgée*
- 2^e rencontre annuelle de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) : *Les guides de pratique : Enjeux et défis pour les services sociaux*
- Conférence scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) MNM Wiki-Réadapt : *Pour faciliter le partage des connaissances en maladies neuromusculaires*
- Journée scientifique du Consortium pour le développement de la recherche en traumatologie
- Membre du comité consultatif de l'INESSS sur les guides de pratique en santé et services sociaux
- Membre de la table de concertation de l'INESSS

FORMATION CONTINUE

Le programme de formation continue de l'Ordre a poursuivi cette année ses activités de maintien et de développement des compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Les formations offertes sont présentées sur le site Internet de l'Ordre, mis à jour régulièrement. Il est aussi intéressant de souligner que les membres peuvent désormais s'inscrire aux formations du programme de formation continue de l'Ordre à partir de ce site Internet, grâce à l'introduction d'un outil d'inscription en ligne.

Au cours de l'année 2011-2012, l'OPPO a organisé 129 prestations de formation continue, octroyant ainsi plus de 20 000 heures de formation créditées (HFC) aux membres de l'Ordre. Parmi ces prestations, 15 activités « globe-trotteur » ont eu lieu dans différents milieux et régions du Québec.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	Durée (heures)	Nombre de participants
Activités pour pht et T.R.P.		
Curriculum canadien sur la prévention des chutes	11	142
Démystifier la tendinopathie / bursopathie calcifiante et les alternatives thérapeutiques	7	53
Douleur vécue par la personne âgée souffrant de démence : intervention en physiothérapie	13	33
Électrothérapie – Module 1 / Mise à jour théorique et applications pratiques : Courants de basses et moyennes fréquences	15	19
Électrothérapie – Module 2 / Mise à jour théorique et applications pratiques Partie A : Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences	7	11
Électrothérapie – Module 2 / Mise à jour théorique et applications pratiques Partie A : Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences Partie B : Électrostimulation diagnostique et électrostimulations du muscle dénervé (pht seulement)	14	27
Force musculaire et dynamomètres manuels : concepts de base et applications pratiques	37	13
Force musculaire et dynamomètres manuels : concepts de base et applications pratiques	29	5
Interroger Internet pour répondre à des besoins cliniques en physiothérapie : c'est possible, facile et rapide !	12	32
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 1 : Identification et interventions en physiothérapie	8	59
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 2 : Initiation aux habiletés de communication en physiothérapie et au modèle de changement de comportement	16	27
Problématiques musculosquelettiques de la grossesse et du post-partum : intervention en physiothérapie	18	14
Session pratique de <i>taping</i>	7	7
Utilisation des ultrasons dans le traitement des fractures	8	19
Vigilance en orthopédie vertébrale sur la moelle spinale et la queue de cheval : examen et diagnostic différentiel selon l'axe neural	15	16
Vigilance en orthopédie vertébrale sur la moelle spinale et la queue de cheval : examen et diagnostic différentiel selon l'axe neural	12	26
Vigilance sur le système nerveux autonome : compréhension et applications cliniques	17	67
Activités pour pht		
Articulation temporo-mandibulaire : évaluation et traitement en physiothérapie (formation de base)	14	24
Articulation temporo-mandibulaire et désordres cranio-oraux-faciaux : approches en physiothérapie (formation avancée)	19	23
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée Partie 1 : Connaissances de base et évaluation	19	106
Le défilé thoracique : une mystérieuse traversée	15	24
Douleurs et diagnostic émis par le physiothérapeute : évaluation et traitement des douleurs nociceptives et inflammatoires	15	40
Évaluation et traitement de la région cervicale supérieure : thérapie manuelle et exercices	17	13
Pathologies discales : évaluation et traitement en physiothérapie	20	16
Pathologies musculosquelettiques de l'épaule et physiothérapie : pratique fondée sur les données probantes	34	13
Plaies : interventions en physiothérapie Partie 1 : Évaluation, prévention et traitements de base	20	27

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	Durée (heures)	Nombre de participants
Plaies : interventions en physiothérapie Partie 2 : Modalités complémentaires de traitements	20	12
Prescription d'exercices	21	13
Introduction à la rééducation vestibulaire	29	90
RPP – Formation avancée en rééducation périnéale et pelvienne. Partie A : Approche de base ano-rectale Partie B : Traitement de l'incontinence urinaire chez l'homme	20	8
Torticolis / plagiocéphalie : intervention en physiothérapie	13	30
Utilisation des aiguilles sous le derme – Cours de base	102	23
Utilisation des pessaires en rééducation périnéale et pelvienne pour les prolapsus génitaux	13	9
Mise à niveau des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme Volet 1 : Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches	8	23
Mise à niveau des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme Volet 2 : Aspect légal et administratif	6	22
Mise à niveau des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme Volet 3 : Pratique de l'aiguille sous le derme en physiothérapie au Québec	37	22
Activités pour T.R.P.		
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	24
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	17	80
Pathologies discales : principes de traitement en physiothérapie	17	39
Pathologies musculosquelettiques du membre inférieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Genou	26	13
Pathologies musculosquelettiques du membre supérieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Épaule	25	55
Pathologies musculosquelettiques du membre supérieur : intervention en physiothérapie Partie 2 : Coude, avant-bras, poignet et main	28	11

Événement *Physiothérapie 360°*

Les 4, 5 et 6 novembre derniers se déroulait la première édition de l'événement annuel de développement professionnel de l'OPPOQ : *Physiothérapie 360°*. L'événement a pour objectif de traiter du large éventail des rôles que tiennent les professionnels de la physiothérapie. Ces trois jours consacrés au développement professionnel furent appréciés de tous et ont permis de rassembler 575 participants.

COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

Le comité de recherche clinique en physiothérapie a deux grands mandats :

- Promouvoir la recherche clinique en physiothérapie.
- Évaluer les demandes de bourses et de subventions de recherche et recommander au conseil d'administration (CA) les projets sélectionnés.

Membres du comité

Comité de recherche clinique

M^{me} Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.

M^{me} Isabelle Garceau, pht, représentante du CA

M^{me} Joanne Goldberg, pht, M. Sc.

M^{me} Lisa Grilli, pht, M. Sc.

M^{me} Dahlia Kairy, pht, M. Sc.

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., responsable du comité

Sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P.

M^{me} Nathaly Gaudreault, pht, Ph. D.

M^{me} Maude Laliberté, pht, M. Sc.

M^{me} Mélanie Morin, pht, Ph. D.

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., responsable du sous-comité

M^{me} France Pottie, pht, M. Sc.

Le comité a tenu trois réunions et le sous-comité, lui, a tenu une seule réunion au cours de l'exercice 2011-2012.

Travaux menés par le comité de recherche clinique et le sous-comité

- Participation à la rencontre de mise sur pied du nouveau fonds de recherche québécois en physiothérapie en partenariat avec la Fondation de physiothérapie du Canada (FPC).
- Recommandation au CA quant à la nomination des récipiendaires de bourses et de subventions.
- Révision des orientations du partenariat OPPQ-REPAR (Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation).
- Recommandation favorable au CA en vue d'une cotisation spéciale pour le nouveau fonds de recherche québécois.
- Recommandation favorable au CA en vue d'une cotisation annuelle pour maintenir le programme de bourses et de subventions de l'OPPQ.
- Participation à l'événement annuel de développement professionnel de l'Ordre :

Physiothérapie 360° (remise des bourses et des subventions, organisation de la séance d'affichage).

- Poursuite du processus de veille quant à l'évolution du programme de bourses et de subventions de recherche clinique afin de l'adapter aux nouvelles réalités de la pratique.

Bourses et subventions remises par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Le concours du 31 janvier 2012 offrait au total 60 000 \$ en bourses et subventions. Les récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans le tableau suivant.

Récipiendaires de bourses et de subventions de l'ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'exercice 2011-2012

RÉCIPIENDAIRE	Titre du projet	Montant
Subvention de stage en recherche clinique		
Phillipe Paquette, pht	Quantification du déplacement du nerf médian lors de mises en tension neurodynamiques du membre supérieur : une étude préliminaire avec imagerie quantitative par ultrasonographie	7 500 \$
Subventions de recherche clinique		
Elizabeth Dannenbaum, pht	Specificity and Sensitivity of the Vestibular Screening Questionnaire in Children with Motor Disabilities	7 500 \$
Nicolas Roy, pht	Effets du <i>taping</i> patellaire sur la cinématique en trois dimensions du genou lors de la marche de personnes ayant une lésion méniscale : une étude exploratoire en série de cas multiples	7 500 \$
Bourses d'études de maîtrise de type recherche		
Émilie Petitclerc, pht	Association entre le profil de force musculaire et le profil fonctionnel chez les personnes atteintes de dystrophie myotonique de type 1	7 500 \$
Marie-Josée Nadeau, pht	Fidélité et validité des mesures d'imagerie quantitative par ultrasonographie du tendon d'Achille : une étude préliminaire auprès d'individus atteints d'une tendinopathie	7 500 \$
Stéphanie Bernard, pht	Propriétés musculaires du plancher pelvien des survivantes d'un cancer de l'endomètre traitées par radiothérapie avec symptômes urogénitaux	7 500 \$
Subventions de recherche en partenariat OPPQ-REPAR		
2 candidatures à l'étude		7 500 \$ chacune

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU DIRECTEUR

Gilbert Chartier, pht, M.A.P.

Mandat

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP), de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession et procède à l'inspection portant sur la compétence des membres de l'Ordre.

En 2011-2012, la Direction a poursuivi sa restructuration et, conjointement avec le CIP, a concrétisé le fruit de ses réflexions par l'implantation de nouveaux processus de surveillance et d'inspection de la compétence, comme proposé dans son programme annuel d'inspection pour 2011-2012.

Tout au long de l'année 2011-2012, le nouveau directeur de l'inspection professionnelle a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action qui découlait du rapport Bertrand, lequel contenait 18 recommandations faites à la suite de l'audit effectué à l'été 2010.

Nouveau processus d'inspection professionnelle

La priorité consistait à valider les nouveaux outils d'autoévaluation des membres développés par une physiothérapeute, consultante et experte en mesure et évaluation, M^{me} Lyne Hébert. La grille unique d'autoévaluation de la tenue des dossiers et le questionnaire sur la pratique professionnelle des membres ont d'abord été présentés aux membres du CIP pour correction et validation. Ils ont ensuite été présentés

aux inspecteurs lors d'une première journée d'étude sur le sujet en mai 2011. Des tests de validation inter-inspecteurs ont par la suite été effectués en vue d'uniformiser les critères de correction par les inspecteurs.

Ainsi, deux projets pilotes réalisés en mai puis en juillet ont permis de tester ces outils auprès de membres pour en arriver à la présentation finale des guides, grilles et questionnaires lors de la seconde journée d'étude des inspecteurs, le 13 septembre 2011. Les résultats ont démontré dès lors une plus grande uniformité dans la correction des grilles et des questionnaires.

En octobre 2011, les membres ont été informés du nouveau processus au moyen des différents outils de communication. L'envoi du formulaire à 40, 60, puis 80 membres a débuté le mois suivant pour atteindre le rythme de croisière de 80 autoévaluations par mois.

Parallèlement à l'instauration du processus d'autoévaluation, la Direction a embauché, à l'automne 2011, deux inspecteurs permanents pour assurer le fonctionnement optimal de l'ensemble des processus d'inspection. L'équipe est composée d'une physiothérapeute travaillant à raison de trois jours par semaine et d'un thérapeute en réadaptation physique travaillant à raison de deux jours par semaine. Leur présence à l'Ordre assure une meilleure coordination de toutes les activités.

D'autre part, la Direction de l'inspection professionnelle compte sur l'appui d'une vingtaine d'inspecteurs contractuels pour atteindre ses objectifs d'inspection fixés à 800 membres par autoévaluation et à 150 membres par visite de surveillance générale. Toutes les activités touchant l'inspection sur la compétence sont, pour leur part, assurées par les inspecteurs permanents.

La Direction est entrée en contact avec des gestionnaires, des enseignants et des chercheurs pour finaliser les outils permettant l'inspection de ces catégories particulières de membres. Sur cette question, les activités se poursuivront en 2012-2013.

Vérification des portfolios

Des démarches ont également été amorcées avec la Direction du développement et du soutien professionnels pour mettre en place les outils nécessaires à l'inspection des portfolios des membres pour la période 2010-2013. De ce fait, la consultante en mesure et évaluation a apporté le soutien professionnel nécessaire à l'OPPQ pour la conception d'une grille supplémentaire inspirée du questionnaire sur la pratique professionnelle. Des tests seront effectués au cours de l'année 2012 en vue d'implanter le tout en avril 2013.

À la fin mars 2012, l'équipe de l'inspection était complète et le nouveau processus était implanté et fonctionnel.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P., président

M^{me} Sylvie Côté, T.R.P.
(jusqu'au 15 décembre 2011)

M^{me} Jacinthe Fillion, T.R.P.

M^{me} Anne-Marie Gauthier, T.R.P.

M^{me} Jacynthe Giguère, pht
(à partir du 17 février 2012)

M^{me} Michèle Giguère, pht

M^{me} Anne Hatzoglou, pht

M^{me} Nancy Landry, pht (jusqu'au 23 mai 2011)

M^{me} Carolle Lavallée, pht

M^{me} Martine McMahon, pht

M. Yann Lapointe, T.R.P.
(à partir du 15 décembre 2011)

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P.,
secrétaire (jusqu'au 29 février 2012)

M^{me} Nicole Charest, T.R.P., secrétaire
(à partir du 5 mars 2012)

Réunions du comité

Le CIP a tenu neuf rencontres ordinaires, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale, d'autoévaluation et de visites particulières avec observation. En plus de ces neuf réunions, le CIP a siégé en division, pour les physiothérapeutes, à quatre reprises afin d'assurer le suivi des dossiers d'inspection particulière sur la compétence. Pour les thérapeutes en réadaptation physique, il n'y a pas eu de CIP en division cette année.

Signalements

Le CIP a reçu du Bureau du syndic 17 signalements portant sur un problème de compé-

tence. Le CIP a donc procédé à l'examen des dossiers et a établi les modalités pour en assurer le suivi par les activités appropriées d'inspection.

De son côté, le CIP a porté à l'attention du Bureau du syndic un dossier de membre pour enquête sur infraction aux dispositions du *Code des professions*.

Programme annuel d'inspection professionnelle 2011-2012

Cette année, 310 membres ont fait l'objet de l'une ou l'autre des activités d'inspection prévues au programme annuel, que ce soit par son volet d'autoévaluation, par les visites de vérification générale ou encore par une visite d'inspection particulière sur la compétence. Outre les signalements reçus du Bureau du syndic, la sélection des membres soumis à une inspection s'est faite de façon aléatoire, tout en respectant la proportion des catégories de permis. La priorité a été donnée aux membres diplômés en 2009.

Autoévaluation

Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, le CIP a implanté cette année une nouvelle activité de surveillance générale par autoévaluation des membres. Le processus ayant passé par les étapes d'élaboration, d'essai et d'implantation, la cible visée pour une année normale n'a pas été atteinte. Toutefois, à la fin de l'année financière, le rythme de 80 membres par mois avait été atteint. Au total, 241 membres exerçant en milieu privé ou public avaient reçu un avis d'inspection par autoévaluation, soit :

- 132 physiothérapeutes ;
- 109 thérapeutes en réadaptation physique.

Visites de surveillance générale

Tous les physiothérapeutes ou les thérapeutes en réadaptation physique pouvaient recevoir une visite d'inspection dans le cadre du programme annuel d'inspection professionnelle. Au total, 63 membres exerçant en milieu privé ou public ont reçu une visite de surveillance générale, soit :

- 36 physiothérapeutes ;
- 27 thérapeutes en réadaptation physique.

Dans la mesure du possible, la moitié des membres inspectés étaient en pratique privée et l'autre moitié, dans le secteur public.

Inspections particulières (enquêtes)

Le comité d'inspection professionnelle a procédé à deux inspections portant sur la compétence au cours de l'année 2011-2012.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	Nombre
Vérification	
Membres visités	63
Formulaires ou questionnaires avec étude de dossiers générale ou de dépistage, transmis aux membres	241
Formulaires ou questionnaires avec étude de dossiers générale ou de dépistage, retournés au comité d'inspection professionnelle	140
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	59
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire avec étude de dossiers générale ou de dépistage	89
Enquêtes (inspections particulières)	
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	2
Rapports d'enquête dressés	2
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou une formation	
Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Décisions du conseil d'administration	
Approbation, en totalité, des recommandations du comité d'inspection professionnelle	1
Rejet total ou partiel des recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Demandes d'enquête sur un membre déposées au Bureau du syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	1

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

RAPPORT DU DIRECTEUR

Thierry Vogler, M.A.

Mandat

La Direction des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public et auprès de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, elle orchestre les campagnes et activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise ou collabore aux événements de l'Ordre et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'OPPQ, auxquelles elle offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés.

Ainsi, la Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans stratégiques et opérationnels de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Première année d'existence

L'exercice 2011-2012 a été la première année financière complète d'existence de la Direction des communications, mise sur pied en janvier 2011. Les 12 derniers mois ont donc été consacrés à l'établissement et à la consolidation de cette nouvelle direction, ainsi qu'à la réalisation des études et à la réflexion qui ont mené au développement d'un plan de communication, arrimé au plan stratégique 2010-2015 de l'Ordre. Par ailleurs, la nouvelle Direction s'est employée à mettre en place une vision stratégique de communication et à l'instaurer dans toutes les activités et les services de l'organisation, de même qu'à revoir plusieurs outils et canaux de communication.

Positionnement stratégique et plan de communication

Dans le but de développer un plan global de communication, l'une des premières activités mise de l'avant par la nouvelle Direction des communications a été d'élaborer un positionnement stratégique pour l'Ordre, mais aussi pour les professions de la physiothérapie.

Pour ce faire, l'OPPQ a, entre autres, procédé à une étude sur la perception du public des professionnels de la physiothérapie et sur leurs intentions de consultation. Ces démarches ont conduit au renforcement du positionnement « Preuve de compétence ». Cela signifie que le message principal que l'Ordre souhaite que le public retienne est que ses membres sont des professionnels compétents et que l'Ordre contribue, par ses activités, à assurer cette compétence.

Les résultats de l'étude ont aussi démontré que le public ne possède qu'une connaissance partielle du champ de compétence des professionnels de la physiothérapie. Ainsi, une plus grande sensibilisation à la compétence des membres de l'Ordre dans toute l'étendue de leur pratique est devenue cette année un élément essentiel du positionnement souhaité dans les activités de communication à développer.

Pour compléter l'élaboration du plan de communication, l'Ordre a aussi organisé deux groupes de discussion et un important sondage sur la satisfaction des membres à l'égard de l'Ordre et de ses activités. L'OPPQ a notamment profité des données ainsi recueillies pour ajuster sa stratégie et ses outils de communication avec ses membres.

Fin de la campagne de publicité 2010-2011

Le déploiement de la campagne de publicité imprimée 2010-2011 s'est achevé en juillet 2011. La campagne visait, entre autres, à présenter la physiothérapie comme une valeur ajoutée, à expliquer les différences entre les disciplines non réglementées et les professions qui le sont, ainsi qu'à informer le public sur la pratique de la physiothérapie.

Au cours de cette campagne, plus de 2 000 affiches ont été distribuées dans des établissements publics et privés de physiothérapie, dans des centres de conditionnement physique et des centres médicaux au Québec. Parallèlement, des publicités ont été diffusées dans 17 hebdomadaires régionaux.

Site Internet

Dans une perspective d'amélioration continue du site Internet de l'OPPQ (qui constitue le principal outil de communication de l'Ordre auprès de l'ensemble de ses publics), des changements importants y ont été effectués en décembre 2011. Ces changements ont touché à la fois l'aspect visuel, l'organisation de l'information et les fonctionnalités. Des améliorations significatives ont été apportées à la section « Membres ».

Ainsi, les membres de l'OPPQ jouissent désormais d'une plus grande autonomie dans la gestion de leurs renseignements personnels et professionnels grâce aux outils de mise à jour de la rubrique « Dossier membre ». De plus, d'autres fonctionnalités leur permettent de s'inscrire aux activités de formation de l'OPPQ et de procéder à leur réinscription au Tableau en ligne. D'autres mises à jour sont à prévoir au cours de l'exercice 2012-2013, principalement en lien avec la nouvelle campagne de publicité qui est prévue.

Événement annuel de développement professionnel de l'OPPQ : *Physiothérapie 360°*

En appui à la Direction du développement et du soutien professionnels, la Direction des communications a coordonné les activités de promotion du grand rendez-vous annuel de formation organisé par l'OPPQ (renommé Événement annuel de développement professionnel : *Physiothérapie 360°*). Le plan de marketing et l'ensemble des outils de communication et de promotion ont été conçus et développés en fonction de la nouvelle orientation de l'événement. De plus, un kiosque installé par la Direction des communications au salon des exposants a servi de point de rencontre entre les membres et le personnel de l'OPPQ et a permis aux professionnels présents d'en savoir davantage sur les services de l'Ordre.

Règlement 94m

L'entrée en vigueur du règlement 94m a nécessité une attention particulière de la part de la Direction des communications. Ainsi, plusieurs outils d'information et de communication ont été réalisés en collaboration avec la présidence de l'Ordre et les autres directions. La production du cahier explicatif, la réalisation de capsules vidéo, la création d'une foire aux questions ainsi que la gestion des réponses aux questions des membres en lien avec le règlement figurent parmi les principaux moyens déployés.

10^e anniversaire de l'appui à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau

Pour la dixième année consécutive, l'Ordre a appuyé financièrement au nom de ses membres la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau pour un montant de 10 000 \$. De plus, l'Ordre a participé au Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau qui s'est déroulé du 5 au 8 juillet 2011. Ce tour cycliste comportait un parcours de près de 600 kilomètres à travers le Québec. C'est M. Hugo Rioux, physiothérapeute, qui représentait officiellement l'Ordre à cet événement en faisant partie du peloton des cyclistes.

Communications aux membres

Outre son site Internet et la réponse aux questions des membres par courriel ou par téléphone, l'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue électronique *Physio-Québec*, l'infolettre *Physio-Québec Express* et les envois postaux.

Physio-Québec

Au cours de l'année financière 2011-2012, deux numéros de la revue électronique *Physio-Québec* ont été publiés. En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à parler de leurs professions, de leurs réalisations, et à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

Physio-Québec Express

L'OPPOQ a transmis à ses membres 24 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de cet exercice. Ces communications de l'Ordre traitaient de sujets divers, comme les activités de représentation de la présidence, les affaires administratives, les activités relatives à la profession et les événements de l'Ordre.

Envois postaux

L'OPPOQ effectue annuellement des envois postaux à l'ensemble de ses membres pour lui communiquer toute information importante ou statutaire. Pendant l'année financière 2011-2012, quatre communications ont été acheminées aux membres par la poste. Ces envois contenaient, entre autres, de l'information relative à des événements, à l'assemblée générale annuelle, au nouveau *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m), à la réinscription au Tableau des membres, ainsi que divers messages des différentes directions de l'OPPOQ.

Autres productions et activités

En collaboration avec les directions concernées, la Direction des communications a aussi renouvelé cette année le dépliant portant sur la rééducation périnéale et pelvienne en physiothérapie, de même qu'elle a produit un feuillet d'information sur le nouveau programme d'inspection professionnelle destiné à tous les membres de l'Ordre. Par ailleurs, un nouveau kiosque d'information a été produit afin de représenter l'Ordre et la physiothérapie dans des événements nationaux.

En terminant, notons aussi que les prix offerts par l'Ordre à ses membres ont été revus. Ainsi, l'OPPOQ décernera annuellement un Prix excellence à deux de ses membres : un physiothérapeute et un thérapeute en réadaptation physique. Le Prix engagement, autrefois attribué à un membre ayant démontré un engagement particulier, est donc fusionné au Prix excellence. En effet, il semble désormais plus juste et réaliste de souligner l'excellence dans son ensemble tout en considérant l'engagement comme un critère important. En regroupant les deux prix, l'Ordre souhaite renforcer l'idée que l'engagement est aussi un gage d'excellence.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Dominique Serre, B.A.A.

Mandat

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration.

Ressources humaines

Cette Direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du conseil d'administration. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de la Direction des services administratifs.

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'Ordre a procédé, avec l'aide du Groupe-Conseil Solertia, à une révision complète de sa structure salariale. L'objectif était de rester concurrentiel et de respecter les lois relatives au monde du travail.

Ressources financières et matérielles

À ce titre, la Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Cette Direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond à toute requête relative aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Ressources informatiques

Ce service, en collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation de la performance des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

GTI Canada inc. voit à la gestion, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre. De plus, ce fournisseur maintient à jour la documentation et le plan du réseau de même qu'il dresse l'inventaire informatique. Il assure la veille préventive à distance ainsi qu'une assistance technique d'urgence au personnel par téléphone ou sur place.

Au cours de la dernière année, l'Ordre a fait l'acquisition d'un système intégré de gestion des membres de Minasu Information Systems Ltée.

Le progiciel AMSOFT permet désormais aux membres d'effectuer la mise à jour de leur dossier, ainsi que leur réinscription au Tableau de l'Ordre en ligne, puisqu'il intègre à ses modules électroniques le paiement sécurisé.

Réinscription au Tableau des membres

La Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités liées à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire électronique d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

RAPPORT des autres comités touchant la protection du PUBLIC

CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2011-2012, 36 nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du conseil de discipline.

La totalité des plaintes reçues par la secrétaire du conseil de discipline a été déposée par le Bureau du syndic.

Le conseil de discipline a tenu 41 journées d'audience au cours de l'année 2011-2012.

Membres du conseil

M^e Simon Venne, président (jusqu'au 5 mars 2012)

M^e Jacques Parent, président (à compter du 5 mars 2012)

M^e Jean-Guy Gilbert, président suppléant

M^e Marie-France Salvas, secrétaire

M^e Claude Laurent, secrétaire suppléant

Membres ayant siégé au cours de l'exercice 2011-2012

Physiothérapeutes

M^{me} Renée Audet

M^{me} Marjolaine Boulay

M^{me} Sonia Bureau

M^{me} Francine Demers

M^{me} Monique Gagnon

M. Daniel Gervais

M^{me} Barbara Hamelin

M^{me} Carolyn Ann Jones

M^{me} Josée Montreuil

M. Vincent Piette

M^{me} Véronique Prévot

M. Daniel Racine

M^{me} Hélène Riverin

M. Michel St-Amand

Thérapeutes en réadaptation physique

M^{me} Guylaine Beaumont

M^{me} Louise Bérubé

M^{me} Sophie Brunet

M^{me} Martine Desbiens

M^{me} Nadia Dugas

M^{me} Fabienne Jean

M^{me} Nicole Robert-Viens

M^{me} Johanne Rose

M^{me} Gervaise Tardif

La nature des plaintes pour lesquelles le conseil de discipline a tenu audience

COMPORTEMENTS REPROCHÉS	Plaintes portées par le syndic ou un syndic adjoint
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	29
Manque d'intégrité	2
Multiplication des actes professionnels	7
Surprendre la bonne foi de collègues	1
Défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossiers	3
Omission d'intervenir auprès des employés lors d'une contravention à la réglementation	5
Établissement de liens intimes avec un client	1
Défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle	1
Fausse représentation en ce qui concerne le statut professionnel	1
Omission de respecter les conditions et restrictions de son permis d'exercice	1
Attestation mensongère de traitements de physiothérapie aux fins de facturation	14
Fausse déclaration au syndic	2
Défaut de respecter l'article 4 du décret d'intégration	14

LE CONSEIL DE DISCIPLINE A RENDU CES 28 DÉCISIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012	Nombre
Déclaration de culpabilité et imposition d'une sanction	26
Imposition d'une sanction	1
Rejet de la requête en arrêt des procédures	1

Parmi ces décisions, 14 ont été rendues par le conseil de discipline dans un délai de 90 jours de la prise en délibéré.

LES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	Nombre
Réprimande et amende	18
Amende	9

Dans une décision, le conseil de discipline a recommandé au conseil d'administration d'imposer deux cours de formation à un membre.

Le Tribunal des professions a rejeté une demande pour permission d'en appeler d'une décision interlocutoire rendue par le conseil de discipline.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au Bureau du syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du Bureau du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité de révision a tenu une seule séance par conférence téléphonique.

Après analyse de la demande soumise, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres ayant siégé au cours de l'exercice 2011-2012

M. Marc Francoeur, pht

M. Hugo Rioux, pht

M. Michel Perreault, membre issu de la liste dressée par l'Office des professions

M^e Marie-France Salvas, secrétaire

M^e Claude Laurent, secrétaire substitut

COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Membres nommés par le conseil d'administration

Division des physiothérapeutes

M^{me} Lucie Forget, pht

M. Serge Orzes, pht (jusqu'en novembre 2011)

M. Joseph-Omer Dyer, pht (depuis mars 2012)

Division des thérapeutes en réadaptation physique

M. Alain Rousseau, T.R.P.

M. Jean-Luc Simard, T.R.P.

Membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ)

Division des physiothérapeutes

M^{me} Hélène Moffet, pht, directrice du programme de physiothérapie,
Université Laval

M. Michel Tousignant, pht, directeur du programme de physiothérapie,
Université de Sherbrooke

Membres nommés par la Fédération des cégeps

Division des thérapeutes en réadaptation physique

M^{me} Danielle Malboeuf (jusqu'en janvier 2012), directrice des études,
Collège François-Xavier-Garneau

M. Réjean Bergeron, directeur des études, Cégep de Sherbrooke

Un poste à pourvoir

Membres nommés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Division des physiothérapeutes

M^{me} Lucie Vézina

Division des thérapeutes en réadaptation physique

M^{me} Maryse Quesnel

Ce comité consultatif est prévu aux règlements de l'Ordre et a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

Le comité a tenu trois réunions en 2011-2012.

Le comité a formulé un avis favorable au conseil d'administration concernant l'ajout de deux programmes collégiaux au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, soit les programmes du Collège Ellis et du Collège de Matane.

Principaux dossiers à l'ordre du jour des réunions :

- Entente France-Québec
- Formations d'appoint pour les professionnels formés à l'étranger
- Augmentation du besoin de places de stage comparativement à l'offre qui, elle, n'augmente pas
- Mise en œuvre du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Révision du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique*

RENSEIGNEMENTS

généraux

au 31 mars 2012

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Permis délivrés

Physiothérapeute : 188

Thérapeute en réadaptation physique : 173

Autorisations spéciales

Autorisations accordées : 9

Autorisations renouvelées : 1

Membres inscrits au Tableau :

6 860

Membres inscrits au Tableau par région administrative

Numéro de la région	Région	Nombre total de membres	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	195	114	81
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	302	120	182
03	Capitale-Nationale	738	554	184
04	Mauricie et Centre-du-Québec	249	151	98
05	Estrie	355	207	148
06	Montréal	1892	1388	504
07	Outaouais	238	201	37
08	Abitibi-Témiscamingue	113	51	62
09	Côte-Nord	76	37	39
10	Nord-du-Québec	30	10	20
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	95	50	45
12	Chaudière-Appalaches	323	184	139
13	Laval	331	230	101
14	Lanaudière	311	166	145
15	Laurentides	379	244	135
16	Montréal	1022	653	369
99	Hors Québec	59	56	3

Membres inscrits au Tableau selon le sexe

Hommes : 973 pht, 229 T.R.P

Femmes : 3 514 pht, 2 144 T.R.P

Membres inscrits au Tableau et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres

CLASSES DE MEMBRES	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle
Membre régulier physiothérapeute	4 487	511 \$
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2 373	497 \$
Membre associé physiothérapeute	307	243 \$
Membre associé thérapeute en réadaptation physique	154	236 \$
Membre retraité physiothérapeute	58	40 \$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	1	36 \$

Membres inscrits au Tableau détenant

Un permis temporaire : 12

Un permis restrictif : 5

Un permis restrictif temporaire : 0

Membres inscrits au Tableau détenant un permis

Physiothérapeute : 4 487

Thérapeute en réadaptation physique : 2 373

Inscriptions au Tableau

Total des inscriptions : 6 860

Premières inscriptions : 360 (pht et T.R.P)

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles : 0

Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles : 0

Radiations du Tableau, par motif

Non-paiement de la cotisation : 459

Paiement incomplet de la cotisation : 0

Décision disciplinaire (radiation temporaire) : 0

Radiation à la demande du membre (congé de maternité) : 80

Suspension ou révocations de permis

Physiothérapeute : 0

Thérapeute en réadaptation physique : 0

PERSONNEL DE L'OPQ

Présidence

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

Direction générale et secrétariat

M. Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur
général et secrétaire

M^{me} Helene Brosseau, adjointe
à l'admission

M^{me} Julie Dubuc, adjointe aux services
juridiques et à l'inspection professionnelle

M^{me} Caroline Forant, adjointe à la
présidence et à la direction générale

M^{me} Andrée Lachaine, adjointe à la
direction générale, jusqu'au 11 avril 2012

M. Serge Orzes, pht, coordonnateur à
l'admission, jusqu'au 16 novembre 2011

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., coordonnateur
à l'admission

M^{me} Marie-France Salvas, avocate et
secrétaire du Conseil de discipline

Bureau du syndic

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL.M., syndique

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc., syndique
adjointe

M^{me} Sonia Bergeron, secrétaire à la syndique,
jusqu'au 4 juillet 2011

M^{me} Lise Tremblay, adjointe du Bureau
du syndic

Inspection professionnelle

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle

M^{me} Yolanda Baggio, pht, inspectrice

M^{me} Nicole Charest, T.R.P., chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P., chargée de dossiers à l'inspection
professionnelle (en congé de maternité)

M. Luis Cyr, pht, inspecteur à l'inspection professionnelle, jusqu'au 20 mai
2011

M^{me} Mélanie Dalpé, adjointe à l'inspection professionnelle, jusqu'au 24 février
2012

M^{me} Catherine Laurin, adjointe à l'inspection professionnelle

M. Régis Paillé, T.R.P., inspecteur

Développement et soutien professionnels

M^{me} Sandy Sadler, pht, directrice du développement et du soutien
professionnels

M^{me} Sylvie Bérard, adjointe à la direction du développement et du soutien
professionnels

M^{me} Rosane Bigras, adjointe à la direction du développement et du soutien
professionnels

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, chargée de projets

M. Alain Rousseau, T.R.P., chargé de projets

Communications

M. Thierry Vogler, M.A., directeur des communications

M^{me} Sandra Chabannel, agente de communication

M^{me} Danielle Huet, agente de communication, jusqu'au 25 août 2011

Services administratifs

M^{me} Dominique Serre, B.A.A, directrice des services administratifs

M^{me} Julie Desrosiers, réceptionniste secrétaire

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative

ÉTATS financiers

31 mars 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

*Aux membres de l'Ordre professionnel
de la physiothérapie du Québec*

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de l'Ordre est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec** au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



PSB Boisjoli s.e.n.c.r.l.

Montréal, le 28 septembre 2012

CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A108253

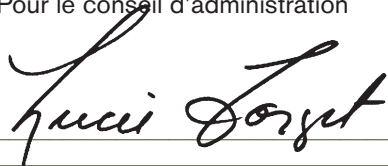
BILAN

au 31 mars 2012

	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2012 Total	2011 Total
				Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme							
Encaisse	81 003	-	-	-	-	81 003	75 738
Placement temporaire (note 4)	2 962 000	-	-	-	-	2 962 000	800 000
Débiteurs	115 854	-	-	-	-	115 854	58 101
Ristournes à recevoir	7 472	-	-	64 972	-	72 444	66 698
Dépôts – La Capitale assurances générales	-	-	-	-	1 857	1 857	3 192
Frais payés d'avance	21 807	-	-	-	-	21 807	32 842
À recevoir du Fonds d'administration*	-	86 878*	442 945*	-	-	-	-
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	-	-	-	-	64 972*	-	-
	3 188 136	86 878	442 945	64 972	66 829	3 254 965	1 036 571
Dépôts – La Capitale assurances générales	-	-	-	150 000	-	150 000	150 000
Immobilisations corporelles (note 5)	107 078	-	-	-	-	107 078	124 158
Actifs incorporels (note 6)	160 026	-	-	-	-	160 026	104 102
	267 104	-	-	150 000	-	417 104	378 260
Total de l'actif	3 455 240	86 878	442 945	214 972	66 829	3 672 069	1 414 831
Passif à court terme							
Créditeurs	548 385	8 500	-	-	-	556 885	216 918
Dû à l'Office des professions du Québec	76 914	-	-	-	-	76 914	-
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur	159 316	-	-	-	-	159 316	38 833
Cotisations et autres revenus perçus d'avance	1 726 368	35 426	-	-	-	1 761 794	57 475
Dû au Fonds de recherche*	86 878*	-	-	-	-	-	-
Dû au Fonds spécial*	442 945*	-	-	-	-	-	-
Dû au Fonds de prévention*	-	-	-	64 972*	-	-	-
	3 040 806	43 926	-	64 972	-	2 554 909	313 226
Avantage incitatif relatif à un bail	41 473	-	-	-	-	41 473	48 487
	3 082 279	43 926	-	64 972	-	2 596 382	361 713
Actifs nets							
Investis en immobilisations	267 104	-	-	-	-	267 104	228 260
Non affectés	105 857	-	-	-	66 829	172 686	206 930
Affectés d'origine externe	-	42 952	-	-	-	42 952	24 983
Affectés d'origine interne	-	-	442 945	150 000	-	592 945	592 945
	372 961	42 952	442 945	150 000	66 829	1 075 687	1 053 118
Total du passif et des actifs nets	3 455 240	86 878	442 945	214 972	66 829	3 672 069	1 414 831

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne total 2012 étant donné qu'ils s'éliminent. Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le conseil d'administration



La présidente



La trésorière

ÉTAT des RÉSULTATS

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	2012 Total	2011 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits							
Cotisations professionnelles	3 122 821	-	-	-	-	3 122 821	3 041 426
Contributions des membres	-	68 630	-	-	-	68 630	66 620
Revenus d'inscriptions	59 505	-	-	-	-	59 505	55 230
Formation continue	426 952	-	-	-	-	426 952	322 021
Amendes disciplinaires	72 319	-	-	-	-	72 319	72 074
Étude de dossiers	42 948	-	-	-	-	42 948	41 467
Congrès et symposium	213 417	-	-	-	-	213 417	115 873
Intérêts	24 613	-	-	1 857	120	26 590	21 597
Publicité	53 715	-	-	-	-	53 715	46 013
Administration	17 021	-	-	-	-	17 021	13 064
Subventions	231 325	-	-	-	-	231 325	31 933
Ristournes	39 343	-	-	65 242	-	104 585	103 086
Autres revenus	4 314	-	-	-	-	4 314	5 182
	4 308 293	68 630	-	67 099	120	4 444 142	3 935 586
Charges (note 12)							
Comité exécutif et conseil d'administration	110 918	-	-	-	-	110 918	93 510
Administration générale	1 517 801	-	-	-	-	1 517 801	1 555 715
Bureau de la présidence	194 005	-	-	-	-	194 005	208 333
Formation continue	821 693	-	-	-	-	821 693	735 847
Inspection professionnelle	404 683	-	-	-	-	404 683	471 025
Secrétariat général	504 932	-	-	-	-	504 932	194 460
Bureau du syndic	422 258	-	-	-	-	422 258	367 793
Communications	368 487	-	-	-	-	368 487	306 108
Bourses et subventions	-	50 661	-	-	-	50 661	58 334
Conseil de discipline	26 135	-	-	-	-	26 135	27 449
	4 370 912	50 661	-	-	-	4 421 573	4 018 574
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(62 619)	17 969	-	67 099	120	22 569	(82 988)

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT de L'ÉVOLUTION des ACTIFS NETS

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds d'administration		Fonds de recherche	Fonds spécial	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2012 Total	2011 Total
	Non affectés	Investis en immobilisations			Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	€	€	€	€	€	€	€	€
Soldes de fonds au début de l'exercice	137 040	228 260	24 983	442 945	150 000	69 890	1 053 118	1 136 106
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	28 554	(91 173)	17 969	–	67 099	120	22 569	(82 988)
Virement interfonds (note 7)	70 280	–	–	–	(67 099)	(3 181)	–	–
Investissement en immobilisations	(130 017)	130 017	–	–	–	–	–	–
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	105 857	267 104	42 952	442 945	150 000	66 829	1 075 687	1 053 118

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES aux ÉTATS FINANCIERS

1. Statuts et nature des activités

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec («l'Ordre») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales conventions comptables

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

Le 1^{er} avril 2003, l'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assu-

rances générales. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle. Ce contrat a été renouvelé pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2014.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une «convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle», laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014. Aux fins de garantir la stabilité des primes futures, un Fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts faits par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un Fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opération et des intérêts du Fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$, ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

Fonds de recherche

Le Fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles, qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

Fonds spécial

Le Fonds spécial a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations d'origine interne doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Cotisations professionnelles

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2012 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Amendes disciplinaires

Les amendes disciplinaires sont constatées lorsqu'elles sont gagnées et lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus de placement et ristournes

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*, ci-après « le Manuel », établit les règles pour comptabiliser et évaluer les instruments financiers dans le bilan et pour présenter les gains et pertes à l'état des résultats. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à différentes valeurs :

ACTIFS OU PASSIFS	CATÉGORIES	ÉVALUATION SUBSÉQUENTE
Encaisse	Détenue à des fins de transactions	Juste valeur
Placement temporaire	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût
Ristournes à recevoir	Prêts et créances	Coût
Dépôts – La Capitale, assurances générales	Détenus jusqu'à échéance	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

Tel que permis par les normes comptables, l'Ordre a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel en matière d'information à fournir et de présentation portant sur les instruments financiers. L'Ordre présente à la note 11 les risques liés aux instruments financiers ainsi que la façon dont ces risques sont gérés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

	TAUX et PÉRIODE
Équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	20 %
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Normes comptables futures

L'ICCA a procédé à une refonte en profondeur de l'ensemble des normes comptables canadiennes, lesquelles sont consignées aux parties I à IV du Manuel. En conséquence de ces changements, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif ou « OSBL » tels que l'Ordre auront le choix d'adopter soit les normes internationales d'informations financières contenues à la partie I, soit les normes applicables pour les entreprises à capital fermé contenues à la partie II ainsi que celles de la partie III spécifiques aux OSBL. L'Ordre a adopté les normes contenues aux parties II et III du Manuel.

4. Placement temporaire

Le placement temporaire est constitué d'un certificat de placement garanti portant intérêt à un taux annuel de 0,75%, échéant en avril 2012.

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2012 \$	Net 2011 \$
Équipement de bureau	220 126	162 168	57 958	74 678
Équipement informatique	134 541	88 454	46 087	45 689
Améliorations locatives	5 535	2 502	3 033	3 791
	360 202	253 124	107 078	124 158

6. Actifs incorporels

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2012 \$	Net 2011 \$
Site Internet	96 961	42 468	54 493	73 885
Logiciels	156 984	51 451	105 533	30 217
	253 945	93 919	160 026	104 102

7. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 67 099 \$ (2011 : 69 890 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention et un montant de 70 280 \$ (2011 : 57 295 \$) a été transféré du Fonds de prévention au Fonds d'administration.

8. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

9. Informations concernant le capital

Le capital de l'Ordre est constitué des différents soldes de fonds représentant les actifs nets. Dans la réalisation de sa mission, l'Ordre entend gérer son capital de façon à assurer la continuité d'exploitation de ses activités. Même si l'Ordre n'est soumis à aucune règle extérieure quant à la gestion de son capital, son conseil d'administration adopte des budgets annuels et surveille étroitement les résultats financiers. Ainsi, le montant de la cotisation annuelle est établi de façon à ce que l'Ordre puisse respecter ses obligations.

10. Engagements contractuels

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux, notamment pour la location des locaux abritant son siège social. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices financiers en vertu de ces baux, excluant les frais d'exploitation, sont les suivants :

EXERCICE PRENANT FIN EN	\$
2013	239 000
2014	240 000
2015	247 000
2016	247 000
2017 et 2018	482 000
	1 455 000

Bourses et contribution

Par décision du conseil d'administration, l'Ordre s'est engagé à verser, au cours de l'exercice 2013, à partir du Fonds de recherche, des bourses au montant de 52 500 \$ ainsi qu'une contribution de 50 000 \$ au Fonds de recherche québécois en physiothérapie.

Contrat de services

L'Ordre s'est engagé par contrat à verser, au cours de l'exercice 2013, 103 000 \$ pour le développement de logiciels informatiques et 27 000 \$ pour la location de la salle où se tiendra son congrès annuel.

11. Instruments financiers

Les principaux risques associés aux instruments financiers de l'Ordre sont les suivants :

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur ses placements temporaires, débiteurs, ristournes à recevoir et dépôts. Au 31 mars 2012, le risque de crédit maximal auquel l'Ordre est exposé sur ses instruments financiers correspond à la valeur comptable nette des actifs financiers suivants :

Placement temporaire	2 962 000 \$
Débiteurs	115 854 \$
Ristournes à recevoir	72 444 \$
Dépôts – La Capitale, assurances générale – Fonds de prévention	1 857 \$
Dépôts – La Capitale, assurances générale – Fonds de stabilisation des primes	150 000 \$
Total	3 302 155

Concentration du risque de crédit

Le risque de crédit associé au placement temporaire et aux sommes en dépôts est réduit du fait qu'ils sont placés auprès d'institutions financières reconnues.

L'Ordre n'est exposé à aucune concentration de crédit significative sur ses créances à recevoir.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son encaisse de façon à respecter ses obligations financières.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des ristournes à recevoir et des créiteurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

12. Fonds des services de santé

Au cours de l'exercice, à l'instar de la majorité des ordres professionnels du Québec, l'Ordre a reçu des avis de cotisation de Revenu Québec et a dû verser environ 110 000 \$ en droits, pénalités et intérêts au titre d'ajustement des contributions au Fonds des services de santé pour les années 2007 à 2010. Pour ces années, l'Ordre avait appliqué le taux réduit de 2,7 % sur sa masse salariale en tant « qu'employeur déterminé » alors que Revenu Québec est d'avis que l'Ordre aurait dû utiliser le taux général de 4,26 % en tant « qu'employeur public », le tout en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec*. De plus, au 31 décembre 2011, l'Ordre a appliqué le taux réclamé par Revenu Québec soit 4,26 %, ce qui a entraîné une contribution additionnelle d'environ 25 000 \$.

Le Conseil interprofessionnel du Québec a fait opposition auprès de Revenu Québec au nom de tous les ordres professionnels concernés, par laquelle il conteste la position du Ministère et réclame le remboursement des sommes versées à Revenu Québec, y compris celle pour l'année 2011. Pour l'Ordre, le remboursement des droits, pénalités et intérêts, s'il y lieu, totaliserait environ 135 500 \$.

Les charges présentées à l'état des résultats comprennent les montants additionnels versés au titre de cotisations au Fonds des services de santé, dont environ 113 000 \$ sont inclus dans l'administration générale.

13. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice 2012.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	2012 \$	2011 \$
Salaires	1 591 862	1 587 769
Charges sociales	213 290	199 450
Jetons de présence	101 039	93 632
Assurances	4 968	5 256
Événements spéciaux	10 555	16 169
Formateurs	250 303	176 926
Honoraires professionnels	517 040	355 627
Frais de déplacement et de séjour	150 097	147 492
Frais de télécommunications	28 152	26 523
Frais de poste	105 621	89 582
Imprimerie	7 589	21 725
Photocopies	51 614	55 067
Fournitures de bureau	19 699	21 720
Entretien et réparations	11 126	7 458
Formation du personnel	13 949	17 925
Location d'équipements et de salles	35 412	51 906
Loyer	433 734	427 155
Conseil interprofessionnel du Québec	24 962	20 986
Bourses et distinctions honorifiques	5 584	5 042
CSST et normes du travail	13 592	18 969
Publicité et promotion	102 727	174 745
Publications	8 315	4 105
Rapport annuel	3 700	3 693
Amortissement des immobilisations	91 173	73 478
Intérêts et frais bancaires	77 537	21 781
Frais de congrès	182 576	135 563
Alliance canadienne	61 160	59 396
Frais informatiques	111 011	99 543
Mauvaises créances	(12 909)	33 502
Autres charges	19 934	9 580
	4 235 412	3 961 765
Élément inhabituel		
– Fonds des services de santé	135 500	–
	4 370 912	3 961 765



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000
Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770 ou, sans frais, 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658

Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site Web : www.oppq.qc.ca



RAPPORT annuel 2011-2012



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

Communications © 2012

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Graphisme : manon.boulais@sympatico.ca

ISSN : 1708-2110